

# PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

## COMMUNE de MONTROND LES BAINS

### **Enquête publique préalable à une autorisation environnementale pour le rejet des eaux minérales non utilisées dans la Coise**

Conformément à l'Art. 123.18 du code de l'environnement un procès verbal de synthèse des observations est remis à l'issue de l'enquête, sous huitaine, par le commissaire enquêteur. Ces observations concernent les observations du public sur le registre, les courriers et les mails.

L'enquête s'est déroulée du lundi 2 novembre 2020 à 9h jusqu' au mercredi 18 novembre A 12h

- dans les locaux de la mairie de MONTROND LES BAINS, place du General de Gaulle
- par un site internet dédié à l'enquête : [enquete-publique@montrond-les-bains.fr](mailto:enquete-publique@montrond-les-bains.fr)

Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions et a été close le 18 novembre 2020 à 12 h par mes soins.

Pendant la durée de l'enquête nous avons reçu des

#### **1/ Observations sur registre**

Nous n'avons aucune visite durant toute la durée de l'enquête, une communication téléphonique le lundi 2 novembre de France Nature Environnement qui voulait simplement des informations. Le lien du site internet leur a été adressé dans la journée.

#### **2/ Observations par mail**

2 numérotées M1 et M2

##### Observation M1

Fédération de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique

note la qualité globale de l'étude sur l'incidence environnementale mais

- souhaite que les éléments chimiques inhabituels rejetés dans les eaux superficielles, bien que ces doses restent inférieures aux valeurs létales, devraient faire l'objet d'un suivi particulier, au moins la première année afin de s'assurer que ces rejets ne modifient pas significativement les conditions physico chimiques et la qualité biologique du tronçon de rivière

PREFECTURE DE LA LOIRE

- 3 DEC. 2020

Service de la coordination  
Maires et municipalités

- propose un protocole adapté en année 1 de 4 analyses sur 3 sites ( point de rejet, amont et aval du rejet )
    - pour comparer les paramètres problématiques évoqués sur l'arsenic, le baryum, le bore, le lithium et le strontium
    - et le titre alcalimétrique pour vérifier l'effet sur la minéralisation totale
- si rien n'est détecté inutile poursuivre les investigations , sinon il faudra prévoir en année 2 d'autres analyses

Elle souhaite être destinataire des résultats du suivi

#### Observation M2

France Nature Environnement

s'interroge sur la pertinence du projet

- pourquoi pas de solutions plus modernes (système de régularisation par arrêt des pompages création de vannes, stockage des eaux ??...
- pourquoi la Coise ? le choix de la Loire avec un débit plus important serait moins impactant sur les milieux aquatiques .

propose des mesures de surveillance

- vérifier la température et radioactivité des eaux rejetées
- surveiller que les eaux rejetées ne fassent pas augmenter la température du milieu récepteur et que des éléments (CO<sub>2</sub> , Na, As, Hg, Li ,Sr) ne viennent modifier l'équilibre du milieu récepteur

Pour une meilleure compréhension des observations nous vous joignons les courriels reçus

Dans le dossier d'enquête nous avons relevés

- des compléments d'informations demandées par la DDT en particulier l'impact du rejet sur la Coise avec des mesures de suivi sur la qualité des eaux . les réponses figurent dans le dossier « note complémentaire »
- l'avis favorable du SAGE Loire qui demande être destinataire des éléments de suivi sur la qualité des eaux et la température

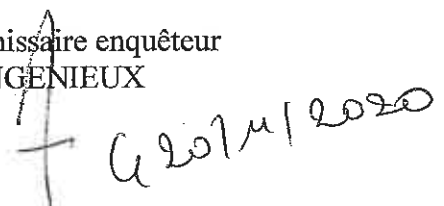
Comme le prévoit le même article R. 123.18 du code de l'environnement, vous avez la possibilité de me produire, dans un délai de 15 jours, une réponse qui sera consignée dans mon rapport.

ST ETIENNE le 20 novembre 2020

Mairie de Montrond les Bains  
M. PERCET Serge



Commissaire enquêteur  
C ANGENIEUX



4 20/11/2020